Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Aide juridictionnel

Par edmond

Bonjour,

j'ai divorcé il y'a 2 ans, et mon ex femme à bénéficier de l'aide juridictionnel total.
Puisque nous étions en désaccord, j'ai pris mon propre avocat, que j'ai payé, car je suis salarié.
A ce jour, j'ai reçu 2 ans après mon divorce, un commandement à payer de 50% de l'aide juridictionnel de mon ex femme, qui lui avait était accordé(486 EUROS). Suis je tenue de régler cette somme? alors que nous étions en litige, et que nous vivions pas ensemble. J'attend votre réponse avec impatience.
Cordialement
Mr Paolini Edmond

Par cece74

Bonjour,

Que dit le jugement de divorce concernant les frais engagés?